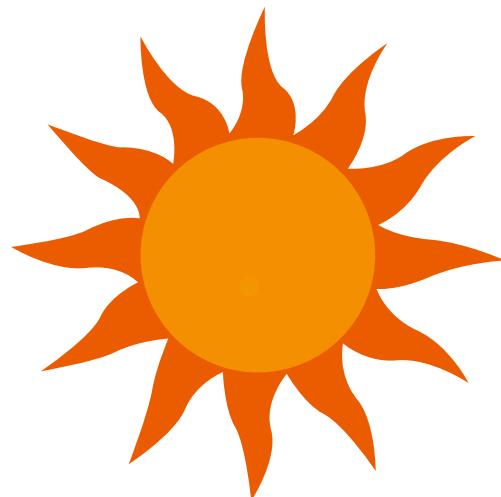


Transport et logistique

Les salariés travaillant dans les entrepôts, sur les quais de chargement ou en tournées de livraison sont particulièrement exposés aux risques liés à la chaleur (baisse de vigilance, déshydratation, malaise...). Ces risques doivent être évalués et intégrés dans le DUERP et des mesures doivent être mises en place. Préparées en amont, ces actions permettent de maintenir un environnement de travail plus sûr lors des épisodes de chaleur.



+ Aménagez les locaux de travail

- Installez des équipements permettant de rafraîchir les locaux (entrepôts, bureaux) : rafraîchissement, ventilation, brasseur d'air, brumisateurs...
- Anticipez les opérations de maintenance des équipements de rafraîchissement ou de ventilation existants, avant les périodes de forte chaleur.
- Aménagez des zones d'ombre (ombrières, auvents...) pour les postes en extérieur ou sur les quais de déchargement.
- Organisez le rafraîchissement des locaux durant les heures les plus fraîches : surventilation nocturne, ouverture des fenêtres le matin ou la nuit si possible.
- Optimisez l'ouverture des portes des quais pour limiter l'apport d'air chaud de l'extérieur (rideaux d'air, cycles courts).
- Mettez à disposition des salariés, à proximité des postes de travail, de l'eau potable fraîche, par exemple : fontaines, bouteilles d'eau...
- En cas d'alerte météo (jaune, orange ou rouge), augmentez le nombre de points d'eau et leur proximité des postes de travail, prévoyez et installez des ventilateurs ou brumisateurs mobiles supplémentaires pour les salariés postés.

+ Adaptez l'organisation du travail

- Adaptez les horaires collectifs de travail : démarrage plus tôt le matin, arrêt ou allègement l'après-midi.
- Décalez les tâches les plus physiques et reportez les tâches non urgentes aux heures les moins chaudes.
- Organisez les opérations de chargement/déchargement à l'ombre.
- Augmentez la fréquence et la durée des pauses à l'ombre et au frais.
- Utilisez des aides mécaniques pour réduire la dépense énergétique des salariés.
- Supprimez les manutentions manuelles lourdes aux heures les plus chaudes.
- Réduisez les cadences et objectifs de production.
- Évitez le travail isolé en extérieur : prévoyez une surveillance/communication régulière.





- En cas de présence de jeunes salariés (moins de 18 ans), affectez-les à d'autres tâches, le Code du travail interdisant de les exposer à des températures extrêmes.
- Mettez en place, en lien avec le service de prévention et de santé au travail, des aménagements individuels pour les salariés vulnérables : femmes enceintes, travailleurs atteints de pathologies chroniques ou en situation de handicap notamment.

+ Organisez les livraisons et les déplacements

- Planifiez les tournées pour que les livraisons aient lieu tôt le matin et tard le soir.
- Prévoyez des pauses régulières à l'ombre et au frais, intégrées au planning.
- Prévoyez des véhicules climatisés.
- Vérifiez la climatisation des véhicules (cabines d'engins, poids lourds) avant la prise de poste, immobilisez le véhicule si la climatisation est défaillante.
- Veillez à ce que les chauffeurs disposent de suffisamment d'eau fraîche dans les véhicules.
- Fournissez une liste de contacts d'urgence (Samu, secours routiers, etc.).
- Mettez à disposition dans les véhicules une procédure d'alerte en cas de malaise et rappelant la conduite à tenir.

+ Faites porter des tenues de travail et des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés

- Fournissez, ou encouragez le port de vêtements de travail de couleurs claires, légers, respirants, ou rafraîchissants, compatibles avec les règles internes de l'entreprise.
- Limitez au strict nécessaire les EPI accentuant la chaleur : privilégiez par exemple des versions respirantes permettant d'évacuer la sueur.
- Fournissez et faites porter casquette/chapeau anti-UV, lunettes de protection UV de catégorie adaptée pour le travail en extérieur (réception, quai...).

+ Sensibilisez et formez les salariés

- Formalisez une procédure « coup de chaleur » : arrêt immédiat du travail, mise au frais, hydratation, appel des secours si symptômes graves.
- Formez les salariés et l'encadrement à l'observation des premiers signes d'alerte (baisse de vigilance, irritabilité ou changement de comportement...) et à la conduite à tenir.
- Formez des salariés sauveteurs secouristes du travail (SST) au sein de l'entreprise. Affichez la liste des SST avec leurs coordonnées.
- Rappelez l'importance de boire régulièrement de l'eau et avant la sensation de soif.
- Rappelez d'éviter les excès de boissons alcoolisées, très sucrées et contenant de la caféine (café, thé, soda) en période chaude.
- Prévoyez un affichage dans les locaux : signaux d'alerte, conduite à tenir, numéros d'urgence.

+ Réalisez des retours d'expérience

- Recueillez les observations des salariés et analysez les difficultés et les bonnes pratiques après chaque épisode caniculaire.
- Ajustez le plan d'actions en conséquence.